



Commune de **LUTRY**

Information destinée aux Conseillers communaux

Au cours de ces dernières semaines, l'attention de la Municipalité a plus particulièrement été retenue par les objets suivants :

Septembre 2013

Culture

Dans le but d'étoffer l'offre culturelle à la population, il a été décidé de subventionner la 10ème édition de Cully Classique et le cinéma City Club de Pully en 2013. En outre, la Commune offrira à la population un cycle de 6 conférences sur le thème « La Mémoire de Lutry » par le Professeur Jean-Pierre Bastian de l'Université de Strasbourg. Un flyer détaillé et une publication dans l'Echomunal vous donneront de plus amples informations sur les dates et les thèmes abordés.

La Municipalité a acquis une aquarelle datant de la fin du XVIIIème siècle et représentant le Bourg de Lutry. Cette pièce, d'un grand intérêt historique, était exposée jusqu'en 1882 au Château de Lutry puis à l'Institut Brillanmont à Lausanne.

Ecoles

La Municipalité a confié à la société MicroGys à St-Sulpice le soin de réaliser une étude complète sur les transports scolaires en relation avec les changements découlant de la LEO. Le dépouillement des questionnaires envoyés aux parents sur l'utilisation effective des bus scolaires fait également partie du mandat. Ces données devraient apporter une vue complète et détaillée des élèves transportés.

Social

Lausanne Région met en ligne au nouveau site www.enfance.ch créé pour venir en aide aux parents désireux de connaître les changements de la scolarité obligatoire vaudoise et l'offre en matière d'accueil des enfants jusqu'à l'âge de 4 ans.

Bus à haut niveau de service (BHNS) – PP7

A la suite de la présentation le 21 janvier 2013 de l'avant-projet optimisé de bus à haut niveau de service (BHNS / projet partiel PP7), le groupe de concertation a fait parvenir le 10 juin 2013 à la Municipalité, ainsi qu'à l'ensemble des conseillers communaux, son rapport n° 3.

Lors de la session du 24 juin 2013, le Conseil communal a demandé à la Municipalité qu'une séance spéciale d'information soit organisée sur cet objet. Celle-ci se déroulera vraisemblablement durant l'automne 2013.

En parallèle, le dossier d'appel d'offres pour les prestations d'ingénierie de la phase « projets d'ouvrages » est en cours d'élaboration sous le pilotage des TI qui, par délégation du

Département des Infrastructures de l'Etat de Vaud (DINF), assument la direction du projet d'Axes forts de transports publics urbains (AFTPU), ainsi que la maîtrise d'ouvrage.

Schéma directeur de l'Est lausannois (SDEL) – Chantier 6 (Corsy / La Conversion)

La phase 1 (diagnostic et orientations stratégiques) du volet stratégique de ce chantier a été présentée par les mandataires au comité de pilotage (COFIL) du SDEL le 26 mars 2013.

La phase II (concepts et lignes directrices), développée au printemps 2013, a fait l'objet d'une présentation intermédiaire lors du COFIL du 11 juin 2013. Sa validation devrait intervenir dans le courant de l'automne 2013.

Plan directeur régional du district de Lavaux-Oron (PDR Lavaux-Oron)

Les travaux de la phase 1 (Diagnostic), conduits sous la direction politique de la préfecture et technique du Service cantonal du développement territorial, ont été présentés au COFIL du 2 juillet 2013.

La problématique des enjeux liés à l'urbanisation, spécifiquement dans le périmètre de la Loi sur le plan de protection de Lavaux (LLavaux) modifiée (en vigueur depuis le 1^{er} juillet 2012), nécessite des ajustements, avant que ce diagnostic puisse être formellement validé, vraisemblablement dans le courant de l'automne 2013.

Rénovation du Collège des Pâles

La procédure de sélection d'un groupement pluridisciplinaire chargé d'établir un avant-projet de rénovation (mandats d'études parallèles selon règlement SIA 143) a été lancée le 19 juin 2013, par envoi du « Règlement et cahier des charges » à 4 bureaux d'architectes présélectionnés par la Municipalité.

La limite pour le dépôt des dossiers a été fixée au 2 septembre 2013.

Réorganisation scolaire : site de La Croix-sur-Lutry

La construction d'un pavillon scolaire provisoire abritant 8 classes sur 2 niveaux, implanté au Sud-Est du collège, a été soumise à enquête publique du 1^{er} au 30 juin 2013.

La procédure ouverte d'appel d'offres, organisée conformément à la loi sur les marchés publics (LMP-VD) et à son règlement d'application (RLMP-VD), a été lancée le 9 juillet 2013. Le dépôt des offres a été fixé au 10 septembre 2013.

L'aménagement de 2 classes, d'un réfectoire et d'une salle de réunion dans la partie rurale de la Belle Ferme sera quant à elle mis à l'enquête publique dans le courant de l'été 2013.

L'ensemble de ces travaux fera l'objet d'un préavis municipal d'ici la fin de l'année 2013.

Réorganisation scolaire : site du Grand-Pont

A la suite du premier rapport d'« Etude de faisabilité pour l'agrandissement du collège du Grand-Pont » produit par le mandataire en décembre 2012, la Municipalité a décidé de le compléter, d'une part, en affinant les contraintes de planification qui conditionnent l'aménagement du secteur et, d'autre part, en étudiant de nouvelles variantes.

Le rapport final a été livré par le mandataire à mi-juillet 2013, avant d'être transmis à la Section Monuments et sites, ainsi qu'à la Section Management de projet, du Service cantonal des Immeubles, Patrimoine et Logistique, pour accord préliminaire.

Projet privé d'importance : parcelles n^{os} 1380 (Grand Rive Lac SA) et 1382 (Francisco et Elisa Gomez)

La démolition de 13 bâtiments, suivie de la construction de 5 immeubles d'habitation (Minergie) et de 2 galettes destinées à l'artisanat, d'un parking souterrain de 86 cases et de 44 places de stationnement extérieures, ont été soumises à enquête publique du 6 avril au 5 mai 2013.

La délivrance du permis de construire, dépendant notamment des autorisations spéciales et des préavis des services cantonaux concernés, devrait intervenir d'ici l'automne 2013.

Piste VITA

La piste Vita, construite en 1991 et dont les derniers travaux d'entretien ont été réalisés en 2000, n'a pas résisté aux longues et fréquentes intempéries de ce début d'année. De plus, certains engins en bois souffrent de pourriture et ne correspondent plus aux normes et directives fixées pour un parcours VITA. Les travaux d'entretien suivants ont été engagés :

- assèchement de la piste par la mise en place de nouveaux exutoires
- réparation et remplacement des engins de sport
- renouvellement des copeaux sur l'entier de la piste finlandaise

Compte de l'exercice 2012**Remarques de M. Asper**

En page 108 du rapport de gestion sous la rubrique "Verre" un des chiffres mentionnés est faux. En effet il faut lire "Elle a permis d'économiser 360 tonnes" et non 446 tonnes comme il est mentionné.

Création de l'Association Lavaux Patrimoine mondial (LPm)

Cette nouvelle association a vu le jour sous l'égide de la CIL Commission intercommunale de Lavaux. Les buts poursuivis tant par la CIL que par LPm sont ainsi mieux définis.

CIL Commission intercommunale de Lavaux

Elle coordonne l'aménagement du territoire, gère le « Guide Paysage » et participe au développement harmonieux et durable de Lavaux. M. Pierre-Alexandre Schlaeppli en est le délégué municipal. Son financement est assuré par une clé de répartition. Selon le budget 2014, Lutry y contribuera à hauteur de CHF 18'822.50 + CHF 6'080.50 à titre de contribution exceptionnelle pour la charte signalétique. La CIL préconise la création d'une Entente intercommunale qui, cas échéant, sera soumise au vote des Conseils communaux respectifs dans les mois à venir.

LPm Lavaux Patrimoine mondial

Elle applique et développe les buts définis par le plan de gestion validé par l'UNESCO, la Confédération et les Communes du site Lavaux-Vignoble en terrasse. Elle sauvegarde la valeur universelle exceptionnelle reconnue au patrimoine mondial. La cotisation annuelle pour Lutry s'élève à 41'446.-.

Le financement total de ces deux associations n'est pas supérieur à celui que nous accordions précédemment qu'à la seule CIL.

Avancement des études relatives au parking des Jardins du Château

Après la validation du concept de stationnement de Transitec, intégrant le nouveau parking, la municipalité, en début de cette année, a attribué des mandats d'étude pour élaborer un avant-projet du parking ainsi que pour prospecter les diverses possibilités d'aménagement des surfaces libérées par la suppression des parkings du bord du lac, condition sine qua non à la construction du nouveau parking des Jardins du Château.

Ces études sont arrivées à terme et la municipalité s'est prononcée sur un type de parking à construire et a pris note des potentiels d'aménagement des rives du lac.

En parallèle l'étude de stationnement de Transitec a été reprise pour permettre aux services TFV, ATB et APOL de présenter au Service de la Mobilité de VD le concept du nouveau parking. Cette présentation a eu lieu le 3 septembre 2013.

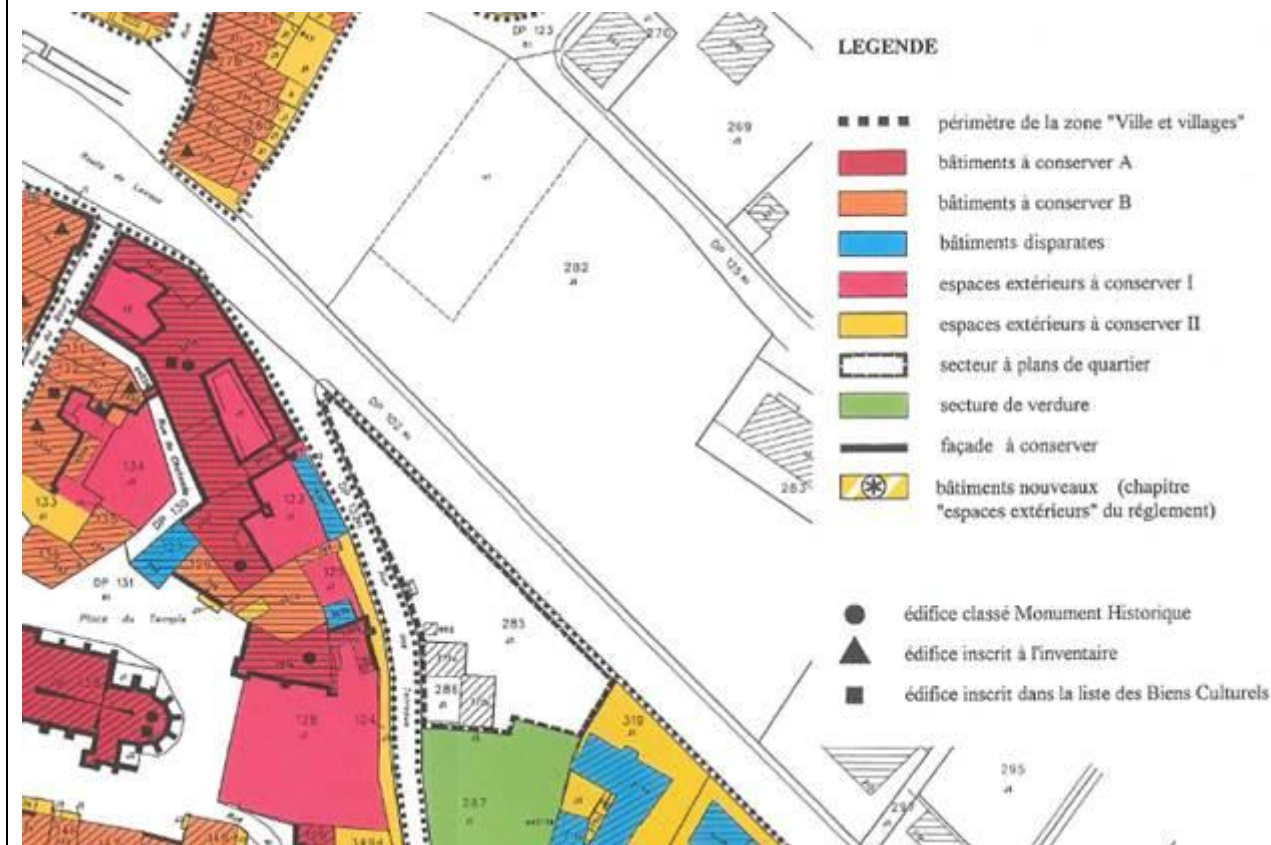
Le service Mobilité fera part de ses remarques d'ici la fin octobre 2013.

Si cet avis est positif la prochaine étape sera d'acquérir les prestations de service, après l'approbation d'un crédit d'étude du CC, pour monter le dossier d'enquête et les appels d'offre des travaux.

Suite de quoi un nouveau crédit sera demandé au CC pour la phase exécution.

Les travaux ne débuteront pas avant 2016.

Parallèlement à ces démarches, une procédure devra vraisemblablement être lancée pour affecter la surface comprise entre la rue des Terreaux et la route de Lavaux qui est actuellement colloquée dans la zone ville et villages en « secteur à plans de quartier ».



Planification énergétique sur le territoire communal de Lutry

En réponse à la motion du Conseiller Communal Philippe Mingard, ainsi qu'à différentes interpellations, les Services industriels de Lutry ont procédé à des investigations qui ont débouché sur une proposition d'étude permettant d'identifier et d'évaluer dans une première étape les besoins énergétiques de consommation, et les ressources disponibles. La deuxième étape de cette offre propose une planification énergétique sur le territoire communal. Cette étude répond en tous points aux demandes évoquées ci-dessus, et permettrait en plus la mise en place d'un plan directeur énergétique.

La Municipalité